

IMPORTANT :

Le tampon provisoire sera maintenu sur chaque plan jusqu'à la réception du VISA archi VSO (Visa sans observation) et de l'avis favorable du bureau de contrôle.

Le VISA archi VSO et l'avis favorable du bureau de contrôle devront nous être fournis afin de livrer les plans définitifs, bon pour exécution.

Toutes utilisations du présent carnet de détails portant le tampon provisoire dégagera de fait, notre responsabilité quant à leurs conséquences éventuelles.

Références réglementaires :

Ces plans ont été réalisés dans le respect des réglementations en vigueur, et plus particulièrement :

Selon le DTU 36.5 P1-1 :

La garde à l'eau de 50 mm des portes en rez selon l'article 5.10.3.

Les pentes et dimensions des appuis et rejingots selon l'article B.1.2.1.

La pente des bavettes de > 10% selon la figure E.2 de l'annexe E.

Le débord des bavettes > 15 mm selon la figure E.2 de l'annexe E.

L'altitude de la goutte d'eau des bavettes > 10 mm selon la figure 2 de l'article 5.1.3.

L'article 5.1.2 du DTU 36-5, qui définit les différents cas de figures où le calfeutrement en partie haute des menuiseries, doit être protégé par un renvoi d'eau ou une membrane EPDM.

Les fixations et les systèmes d'étanchéité.

Les dimensions des mastics d'étanchéité selon l'article 5.9.2.3.

Le recouvrement de 13 mm des mastics d'étanchéité et la largeur de la zone d'appui des dormant selon la figure 1 de l'article 5.1.1.

La fixation par percement en partie arrière des traverses basses, hors d'une zone susceptible de recevoir des eaux de drainage ou d'infiltration selon l'article 6.2.4.2.

Le dressage des tableaux et des zones d'appui sur les blocs en béton de granulats ou les briques creuses, selon l'article B.4.1.2.

Selon le DTU 39 P5

La composition des vitrages formant garde-corps selon l'article 4.2.4.1

La réglementation PMR concernant :

Les seuils

Les hauteurs de poignées

Les largeurs de passage

L'article CO 36 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) pour les largeurs de passage

La norme NF P01-012, pour les ouvrages formant garde-corps

Les règles RAGE et plus particulièrement :

Le guide-rage-menuiseries-exterieures-ite-2014-11_0

Le guide rage intégration des menuiseries dans les parois à ossature bois - gmenuiserieextconstboisneufoct15143 (1)

Les recommandations-pro-rage-verrieres-2013-09 pour les pentes de verrières

Les sens d'ouverture de porte

Les avis techniques des produits.



FIMALU

12 allée des Missions
51170 Fismes

Tél : 00 33 (0)3 26 48 82 07

Arnaud BOURRE
ab.fimalu@gmail

